

Compte-rendu du Conseil académique de la vie lycéenne

Jeudi 31 janvier 2019 – 14h-17h – Lycée Joliot-Curie de Reims

Étaient présents :

- Mme Insel, rectrice de l'académie, chancelière des universités
- Mme Elomri, déléguée académique à la vie lycéenne et collégienne (DAVLC)
- M. Ribaud, IA-DASEN des Ardennes
- M. Cenci, doyen des inspecteurs de l'Education nationale de l'enseignement général et technique
- Mme Puppini, cheffe du service académique d'information et d'orientation (CSAIO)
- Mme Meyer, conseillère technique infirmière
- Mme Destrez, conseillère technique du service social
- Mme Vieillot, conseillère technique et pédagogique supérieure en charge de l'information jeunesse à la DRDJSCS
- M. Oudin, Proviseur du lycée Joliot Curie de Reims (51)
- M. Carrasset, agent comptable du lycée Jean Jaurès de Reims (51)
- M. Vizcaino, conseiller principal d'éducation au lycée de Bazeilles (08)
- M. Prunier, CPE du lycée Chanzy de Charleville-Mézières (08)
- Mme Amaury, Responsable de la Vie Etudiante du campus de Reims de Sciences Po (51)
- Un étudiant du campus de Reims de Sciences Po (51)
- Mme Vaucois, animatrice territorial- Centre régional Information et jeunesse « La Boussole des Jeunes »
- Mme Bouzon, représentante l'AROEVEN
- Mme Harir, représentant le CEMEA
- Mme Nicaise, service civique au CEMEA
- Mme Saidi, étudiante en master, stagiaire au CEMEA
- Mme Poncelet, élève au lycée de Bazeilles (08)
- M. Bataille, élève au lycée Masaryk de Vouziers (08)
- M. Debarle, élève au lycée Chanzy de Charleville-Mézières (08)
- M. Vrignaud, élève au lycée Charles de Gonzague de Charleville-Mézières (08)
- M. Perrut, élève au lycée Chrestien de Troyes de Troyes (10)
- M. Marchand, élève au lycée Jean Jaurès de Reims (51)
- Mme Bonnemason, élève au lycée Jean Jaurès de Reims (51)
- M. Dehas, élève au lycée Jean Jaurès de Reims (51)
- M. Collin, élève au lycée Talon de Châlons en Champagne (51)
- Mme Rupp, élève au lycée Talon de Châlons en Champagne (51)
- Mme Savry, élève au lycée Eiffel de Reims (51)
- Mme Biscaras, élève au lycée Eiffel de Reims (51)
- Mme Kapela Kadi, élève au lycée Brière de Reims (51)
- M. Wchlcz, élève au lycée Charles de Gaulle de Chaumont (52)
- Mme Remy, élève au lycée Charles de Gaulle de Chaumont (52)

Étaient excusés :

- Mme Guillemy, représentant la région Grand Est, vice-présidente de la région
- M. Laval, représentant la région Grand Est
- M. Bablon, IA-DASEN de l'Aube
- M. Obellianne, IA-DASEN de la Marne
- Mme Fauvin, IA-DASEN de la Haute-Marne
- M. Chaumont, délégué académique à la vie lycéenne et collégienne
- M. Maigret, doyen des IA-IPR
- M. Bleuze, IA-IPR établissements et vie scolaire
- M. Dupont, IA-IPR établissements et vie scolaire
- Mme Schiano Di Lombo, IA-IPR Histoire-géographie
- M. Mabile, IA-IPR Histoire-géographie
- Mme Simon-Lassed, conseillère technique établissements et vie scolaire
- Mme Censier, déléguée académique aux relations européennes et internationales et à la coopération
- M. Benoit, référent du CLEMI
- Mme Petit, proviseur du lycée Eiffel de Reims (51)
- M. Vincenot, proviseur du lycée Jean Jaurès de Reims (51)
- Mme Aksoul, directrice de l'EREA de Bourneville de Châlons en Champagne (51)
- M. Sarre, directeur régional de l'UNSS
- M. Gandilhon, directeur régional adjoint de l'UNSS
- Mme Lutz, représentant la PEEP
- M. Jacquot, représentant la FCPE
- Mme Cabianca, CPE du lycée Jean-Baptiste Clément de Sedan (08)
- Mme Azzab, CPE du lycée Gabriel Voisin de Troyes (10)
- M. Secroun, vice-Président de la LICRA
- Mme Pelissero, élève au lycée Chagall de Reims (51)
- Mme Francart, élève à l'EREA Bourneville de Châlons en Champagne (51)
- M. Mestri, élève au lycée Decomble de Chaumont (52)
- Mme Alouane, élève au lycée Marie de Champagne de Troyes (10)
- Mme Depoover, élève au lycée Bayen de Châlons en Champagne (51)

La rectrice ouvre le CAVL à 14h25.

Elle présente tous ses vœux pour cette nouvelle année, pleine de réussite de bonheur et de joie, et remercie M. Oudin, proviseur du lycée Joliot-Curie, pour son accueil.

Elle indique que, depuis la dernière réunion du CAVL, le ministre a reçu les élus au CNVL à Paris le 17 décembre et qu'il a tenu une visioconférence avec les élus lycéens le 14 janvier dernier. Elle remercie les élus lycéens qui ont pu être présents à cette visioconférence organisée en très peu de temps et qui a rencontré quelques difficultés techniques. Elle se félicite de pouvoir à nouveau échanger avec les lycéens sur les réformes en cours et indique que ces sujets reviendront fréquemment tout au long de l'année.

1. Compte-rendu du CNVL du 17 décembre 2018 et de la visioconférence du 14 janvier 2019

M. Bataille, élu au CNVL, indique qu'il s'est rendu au CNVL avec Mme Pelissero et Mme Elomri. Les trois principaux sujets évoqués ont été l'égalité entre tous les lycéens quel que soit leur territoire d'origine, l'engagement lycéen et sa reconnaissance, et enfin les difficultés de communication. Ils ont pu échanger avec le ministre Jean-Michel Blanquer, le secrétaire d'Etat Gabriel Attal, et M. Pierre Mathiot, en charge d'une mission sur la réforme du lycée.

Le ministre a annoncé qu'il souhaitait accorder une place plus importante à la démocratie lycéenne. Le nombre d'élus lycéens au Conseil supérieur de l'Education sera ainsi doublé, passant de 4 à 8, et le ministre tiendra tous les mois une visioconférence avec les élus lycéens. Afin de renforcer le rôle des élus lycéens, ceux-ci ont également proposé au ministre de mettre en place un onglet sur Pronote, un outil sur l'ENT et une application sur Magistère.

La visioconférence du 14 janvier a eu pour thème la réforme de la voie générale et technologique. Elle a permis aux élus lycéens de poser de nombreuses questions sur les transformations en cours, questions qui n'avaient pas pu être posées par manque de temps lors du CNVL. Le ministre a rassuré les élus sur différents aspects, en particulier le maintien des options facultatives et du dispositif abibac. Il est à noter que depuis la visioconférence une plateforme d'informations sur la réforme a été mise en place (*Horizon2021*).

Les élus lycéens de l'académie regrettent d'avoir été prévenus de cette visioconférence aussi tardivement (le vendredi 10 janvier au soir pour le lundi 14 janvier après-midi). L'urgence dans laquelle cette visioconférence s'est tenue pose en effet la question de leur légitimité démocratique dans la mesure où bon nombre d'élus n'ont pas pu être présents, et où les élus lycéens n'ont pas pu solliciter les CVL pour recueillir leurs questions. Les élus espèrent être prévenus de la prochaine visioconférence dans un délai plus adapté.

Mme Remy et M. Wchlcz, élus de Haute-Marne, indiquent également regretter que le précédent CAVL, le premier de l'année, ait lui aussi été convoqué le vendredi pour le lundi, ce qui a les empêchés d'être présents et de proposer des candidatures au CNVL, excluant de fait la Haute-Marne de l'élection.

La rectrice reconnaît que le calendrier a été particulièrement précipité en décembre et en janvier, en raison de la mobilisation lycéenne dans le cadre du mouvement des gilets jaunes, et du souhait du ministre de pouvoir très rapidement échanger avec les élus lycéens. Le CNVL devant se réunir à la veille des vacances à la demande du ministre, le CAVL a donc dû être convoqué en urgence, comme dans toutes les autres académies, pour élire des représentants au CNVL. L'intention n'était donc pas d'entraver la démocratie lycéenne, mais tout au contraire d'y faire appel au plus vite.

Pour la prochaine visioconférence, la rectrice propose que celle-ci se tienne sur deux sites, si les conditions techniques le permettent, afin que tous les élus lycéens puissent y participer, d'où qu'ils viennent.

S'agissant des questions que les lycéens et leurs élus (CVL et CAVL) peuvent se poser quant aux réformes en cours, la rectrice indique qu'ils peuvent tout à fait les adresser à leurs chefs d'établissement, aux IA-DASEN ou à elle-même, et que des réponses précises leur seront immédiatement apportées. Elle suggère la création d'un forum où ces questions pourraient être postées. Elle indique cependant qu'elle a le sentiment cette réforme inquiète davantage les parents que les élèves.

La rectrice profite de l'occasion pour présenter la réforme de la voie générale et technologique qui sera effective dès la rentrée prochaine. Elle rappelle que l'objectif de la suppression des séries (S-ES-L) est d'ouvrir le champ des possibles et de redonner de la liberté à chacun. Les lycéens pourront en effet librement construire leur parcours en choisissant trois enseignements de spécialité en première, et deux en terminale. Et ce choix doit être guidé par l'envie, envie d'apprendre et d'approfondir. Les années passées au lycée ne doivent pas être synonymes de souffrance et de contrainte, mais bien au contraire de bonheur et d'épanouissement. C'est la clef de la réussite, aussi bien au lycée que dans les études supérieures et la vie professionnelle.

M. Marchand demande si les formations sélectives, comme les CPGE par exemple, tiendront compte des choix que les élèves ont faits en matière d'enseignements de spécialité et d'options.

La rectrice indique que la question de la sélection ne se pose pas en réalité en ces termes. Le directeur du campus de Reims de Sciences Po explique ainsi habituellement qu'il cherche à recruter non pas des élèves spécialistes de tel ou tel domaine, mais des élèves qui ont montré qu'ils ont envie d'apprendre et de s'investir.

Une représentante et un étudiant de Sciences Po confirment les propos de la rectrice et précisent que cette grande école recherche avant tout des élèves curieux et enthousiastes, quel que soit le parcours choisi au lycée.

La rectrice ajoute que si un lycéen veut poursuivre ses études dans une CPGE scientifique, c'est que probablement il aime les sciences, et il choisira vraisemblablement en conséquence un ou plusieurs enseignements de spécialité de nature scientifique. Le problème est que dans le lycée tel qu'il existe jusqu'à présent, bien des élèves font des sciences par obligation et sans les aimer.

Mme Puppini précise que le site *Horizon2021* permet de mieux découvrir les enseignements de spécialité, les combinaisons possibles et les pistes d'études ou de métiers qui peuvent s'ouvrir par la suite.

M. Perrut demande comment les classes seront constituées avec la suppression des séries.

La rectrice répond que toutes les classes bénéficient du même tronc commun, et que les élèves seront regroupés ensuite selon leur choix de spécialités.

La rectrice poursuit en évoquant la transformation de la voie professionnelle dont l'objectif est de la renforcer et de la valoriser comme une autre voie d'excellence. Un « chef d'œuvre » viendra ainsi ponctuer l'examen final et témoigner de l'expertise acquise par l'élève.

La rectrice insiste en particulier sur les pratiques de co-intervention qui vont se généraliser dans les lycées professionnels, qui permettront, en associant dans un même cours un professeur de discipline générale et un professeur de discipline professionnelle, de travailler autrement les enseignements généraux et professionnels en les croisant davantage. Elle souligne que les spécialités vont également être regroupées en familles de métiers, ce qui permettra non seulement de construire un socle de compétences communes en 2^{nde}, mais aussi de s'orienter progressivement vers une spécialité précise choisie en connaissance de cause. En terminale, deux modules seront proposés pour préparer la suite du parcours des élèves : un module de préparation à l'insertion dans le monde professionnel et un module de préparation à la poursuite d'études supérieures (lien Bac pro – BTS).

M. Vrignaud demande ce que l'on entend par « chef d'œuvre ».

M. Cenci répond que cela dépend de chaque spécialité. Pour l'industrie, il peut s'agir de la réalisation d'un objet d'art, pour les services cela peut consister à organiser un événement par exemple.

M. Vrignaud demande si le baccalauréat professionnel va être réduit à deux ans.

La rectrice répond que non, le baccalauréat professionnel reste en trois années. La spécialisation interviendra cependant plus tardivement puisque l'année de 2^{nde} permettra de travailler des compétences communes à une famille de métiers (vente-commerce par exemple) tout en découvrant les spécificités des baccalauréats qui les composent, avant une spécialisation en 1^{ère}. Les 14 familles de métiers seront mises en place progressivement.

La rectrice explique les nouveautés de Parcoursup. Les lycéens ont eu accès à la plateforme plus tôt puisque celle-ci a été ouverte début janvier. Les vœux seront à formuler avant le 14 mars. Les établissements d'enseignement supérieur étudieront ensuite les dossiers, puis les premières réponses parviendront aux élèves à partir du 15 mai, avec une pause pendant les épreuves du baccalauréat. Si les vœux ne sont pas hiérarchisés, il est cependant important que les élèves réfléchissent avec l'aide de leurs professeurs principaux aux formations où ils aimeraient s'inscrire en priorité. Les élèves n'auront en effet que 5 jours pour se positionner après avoir reçu une réponse positive sur un de leurs vœux. Avant même d'avoir reçu les premières réponses, les élèves qui le souhaitent pourront utiliser un répondeur pour indiquer à Parcoursup l'ordre des vœux qu'ils préfèrent. La phase principale s'achèvera plus tôt que l'an dernier, après quoi une phase complémentaire s'ouvrira pour ceux qui n'auraient pas eu les réponses attendues. Des points d'étape réguliers seront également faits avec les élèves sans affectation afin de les accompagner activement dans leur réflexion et leurs démarches.

Mme Puppini précise que les élèves en situation de handicap et les élèves en réorientation seront quant à eux suivis tout au long de la procédure Parcoursup.

Aucun élu lycéen n'a de questions sur Parcoursup.

2. Présentation du service national universel

M. Ribaud présente le service national universel (SNU) qui sera expérimenté dans le département des Ardennes dès juin prochain. Cette première session, réservée aux filles et garçons volontaires nés en 2003, se déroulera en deux temps. Une attestation sera donnée à l'issue de la session et ajoutée au dossier scolaire.

Dans un premier temps, les volontaires seront réunis en juin pour un séjour de 15 jours en internat dans un établissement situé en-dehors de leur département. Ils s'y verront proposer un riche programme éducatif, couvrant de nombreux champs d'intérêt (éducation à la citoyenneté, éducation à l'esprit de Défense, éducation à la sécurité routière, éducation au développement durable, éducation artistique et culturelle, présentation des droits sociaux, travail sur l'insertion professionnelle, activités sportives...). Les activités proposées ne rappelleront ni le lycée, ni l'armée, ni le scoutisme. Afin de donner à cette expérience de vie en collectivité une intensité et une valeur particulières, les volontaires seront regroupés en « maisonnées » placées sous la responsabilité de tuteurs étudiants, ils porteront des tenues identiques et participeront à des moments forts de la vie civique.

Dans un second temps, les volontaires s'engageront pendant 15 jours, consécutifs ou non, dans une structure à caractère citoyen ou social (associations, centres sociaux, structures de santé...) située à proximité de chez eux.

M. Ribaud indique que le SNU sera présenté sous peu dans les lycées du département, après quoi les volontaires seront reçus. Il précise que M. Gabriel Attal, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, se rendra au lycée de Bazeilles le 8 février prochain pour échanger avec des élèves sur ce dispositif. Les élus du CAVL seront tous invités à y participer, ainsi que les élèves du CVL du lycée de Bazeilles.

M. Marchand s'interroge sur le caractère obligatoire du SNU, après cette phase d'expérimentation volontaire.

M. Ribaud explique que cette obligation était nécessaire pour garantir une vraie expérience collective et citoyenne.

A 15h50 la rectrice annonce devoir quitter le CAVL, étant attendue dans un autre département pour une réunion importante. Elle remercie tous les partenaires présents, ainsi que les élus lycéens dont elle salue l'engagement. M. Ribaud fait de même à 16h.

3. Préparation des modélisations des Nations Unies en lien avec le RIMUN et l'OSUIMUN

Mme Amaury présente le dispositif RIMUN, déjà évoqué lors d'une réunion d'information qui s'est tenue le 25 janvier dernier. Une conférence de modélisation se tiendra à Reims sous peu à laquelle sont invités les lycéens. Elle indique qu'en cas de besoin Sciences Po peut mettre en place des ateliers de préparation en amont de l'événement pour les lycéens intéressés.

Un étudiant de Sciences Po souligne que l'objectif de la modélisation des Nations Unies est à la fois de prendre conscience des grands enjeux du monde contemporain, d'accroître ses compétences argumentatives et orales, et de profiter d'un temps intense et convivial d'échanges entre jeunes. Les délégations qui se présentent à l'occasion d'une conférence RIMUN viennent de toute la France, et au-delà du monde entier (Suisse, Indonésie...). Si ces conférences réunissent habituellement des étudiants, il est cependant fréquent que des lycéens y participent et cela se passe toujours très bien.

M. Perrut demande s'il est possible d'être hébergé à Reims.

Mme Amaury répond qu'il est possible de loger chez des étudiants de Sciences Po.

Les élus du CAVL pourront communiquer cette proposition aux CVL afin de faire davantage connaître ce dispositif.

4. Préparation du « mois de l'Autre » organisée par la région Grand Est

Mme Elomri annonce que la cérémonie d'ouverture aurait lieu le 1^{er} mars au lycée Jean Talon de Châlons, et la cérémonie de clôture le 25 avril au Conseil de l'Europe à Strasbourg. Le thème retenu cette année est « vie privée et réseaux sociaux ».

Mme Poncelet restitue le travail réalisé ce matin en groupe par des élus du CAVL qui ont réfléchi à la question de l'accueil des migrants, en lien avec le CEMEA. Le groupe souhaite créer une affiche de sensibilisation qui pourrait être diffusée dans tous les lycées et mettre en place dans chaque établissement pendant une journée une simulation de situation de crise à partir d'un *scenario* précis. Cette journée pourrait se conclure par un rassemblement convivial qui permettrait de faire le bilan de l'action et de poursuivre la réflexion autrement.

Mme Harir précise que l'affiche a pour objet d'inciter à participer à la journée. Celle-ci sera organisée dans un esprit d'*Escape Game* afin de faire comprendre ce que vivent les migrants. A l'issue de cette journée, les élèves travailleront sur des plaquettes d'informations expliquant aux élèves migrants leurs droits et les aides auxquelles ils peuvent avoir accès (notamment un tutorat) et aux autres élèves comment ils peuvent les aider.

5. Création d'une affiche académique sur l'engagement des lycéens

Le groupe d'élus ayant travaillé le matin sur la vie lycéenne (CVL, MDL, AS) présente ses réflexions. Ils souhaitent créer une plaquette d'information à destination des élèves sur le rôle de chaque structure. Ces plaquettes viendraient en complément de l'affiche qu'il a été décidé de créer sur le même sujet au dernier CAVL afin de mieux présenter les différentes formes de l'engagement lycéen.

M. Debarle indique qu'il faudrait pouvoir intégrer les élèves de 2^{nde} au sein des CVL. Il faudrait prévoir des événements dès la rentrée scolaire, et en amont créer des liens avec les collèges en encourageant les élus lycéens à s'y rendre et en favorisant la liaison CVC-CLV.

Les élus souhaitent également pouvoir réunir par département les vice-présidents des CVL.

6. Présentation de « la boussole des jeunes »

Mme Vaucois présente « la boussole des jeunes ». Il s'agit d'une plateforme informatique créée par le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, à destination des jeunes de 16 à 30 ans. Cette plateforme réunit un ensemble d'informations sur les droits des jeunes en matière d'emploi, de logement, de santé ou encore de formation, et permet aux jeunes de poser des questions à des professionnels.

M. Carrasset demande quels sont les professionnels en question.

Mme Vaucois précise qu'il s'agit en général de personnels travaillant dans les différents services publics. Le volet « santé » est actuellement en cours de construction, et Mme Vaucois propose aux élus lycéens intéressés d'être associés à ce travail de construction.

Mme Saidi demande si les jeunes ont été informés de l'existence de cette plateforme.

Mme Vaucois indique que la communication se met progressivement en place.

Après avoir rappelé que la prochaine visioconférence avec le ministre aura lieu en début de semaine prochaine, Mme Elomri lève la séance à 16h50.